|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2017/15 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  13 décembre 2016  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Soixante-dix-neuvième session**

Genève, 21-24 février 2017

Point 5 c) de l’ordre du jour provisoire

**Questions stratégiques à caractère modal et thématique :  
Sécurité routière**

Activités de l’Envoyé spécial du Secrétaire général   
de l’Organisation des Nations Unies   
pour la sécurité routière

Note du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Les graves incidences qu’ont les accidents de la route sur le bien-être et la santé de toutes les personnes, de même que les énormes conséquences qu’ils ont pour la société, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ont motivé le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies (ONU) à nommer M. Jean Todt Envoyé spécial pour la sécurité routière, le 29 avril 2015. |
| Dans le présent document figure un rapport de l’Envoyé spécial du Secrétaire général concernant les activités menées dans la poursuite des quatre principales priorités de son mandat, entre le 1er mai 2015 et novembre 2016. |
| Le Comité est invité **à prendre acte** de ce rapport et, attendu que le mandat de l’Envoyé spécial vient à échéance le 31 mars 2017, **à** **approuver** la prorogation dudit mandat afin que les importants travaux réalisés par l’Envoyé spécial puissent se poursuivre en bénéficiant de la dynamique imprimée à ce jour, dans le but d’améliorer la sécurité routière. |
|  |

I. Généralités

1. Les graves incidences qu’ont les accidents de la route sur le bien-être et la santé de toutes les personnes, de même que les énormes conséquences qu’ils ont pour la société, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ont motivé le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, à nommer M. Jean Todt son Envoyé spécial pour la sécurité routière, le 29 avril 2015.
2. L’incidence de la sécurité routière sur le programme de développement durable ayant été reconnu, des cibles spécifiques s’y rapportant ont été ajoutées dans les objectifs de développement durable en septembre 2015. La cible 3.6 vise à réduire de moitié à l’échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route, d’ici à 2020, et la cible 11.2, à assurer l’accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.
3. Dans la résolution 70/260 adoptée le 15 avril 2016 par l’Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Amélioration de la sécurité routière mondiale », l’accent a été mis plus encore sur la place de la sécurité routière à l’échelle mondiale et sur le rôle important que jouent, dans la réalisation des cibles fixées en matière de sécurité routière au titre des objectifs de développement durable, l’Envoyé spécial, de même que la Commission économique des Nations Unies pour l’Europe (CEE) et d’autres commissions régionales des Nations Unies, ainsi que les instruments juridiques des Nations Unies liés à ce domaine. Il y est, notamment, question d’envisager la possibilité de créer un fonds d’affectation spéciale pour la sécurité routière, tâche que le Secrétariat général a chargé la CEE de réaliser en étroite collaboration avec l’Envoyé spécial et d’autres parties prenantes.
4. Dans le présent document figure un rapport de l’Envoyé spécial du Secrétaire général concernant les activités menées dans la poursuite des quatre principales priorités de son mandat, entre le 1er mai 2015 et novembre 2016.

II. Résumé et réalisations marquantes des activités   
de l’Envoyé spécial

1. On trouvera ci-après une liste récapitulative des principales activités réalisées par l’Envoyé spécial entre le 1er mai 2015 et novembre 2016, dans la poursuite des quatre principales priorités de son mandat.

A. Promotion des partenariats mondiaux à l’appui de la mise au point   
et de la réalisation de stratégies et d’activités destinées à améliorer   
la sécurité routière

1. Cet objectif occupe une place de choix dans le programme de l’Envoyé spécial, qui y a œuvré concrètement dans le cadre de plus de 100 réunions et consultations et de diverses initiatives de sensibilisation auxquelles il a participé, dont les suivantes.

1. Consultation multipartite

1. L’Envoyé spécial a rencontré des représentants de la société civile à l’occasion d’une consultation multipartite organisée en octobre 2015 par le secrétariat de la CEE, en vue d’échanger sur le plan d’action de l’Envoyé spécial. Cette rencontre a permis de préciser les objectifs, d’élaborer des méthodes de travail et de mettre sur pied un espace ouvert et transparent au bénéfice de la coopération multipartite. On trouvera sur le site Web de l’Envoyé spécial un document final récapitulatif dans lequel figurent les principales conclusions de la consultation. Les représentants de la société civile ont notamment demandé que l’Envoyé spécial, lors de ses visites de pays, rencontre non seulement des responsables politiques mais aussi des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) actives dans le domaine de la sécurité routière, demande à laquelle l’Envoyé spécial a, depuis lors, accédé.

2. Réunion de coordination concernant la sécurité routière à l’échelle des Nations Unies

1. Afin de mieux faire connaître cette question également dans le cadre des Nations Unies, l’Envoyé spécial a rencontré des chefs de départements de l’ONU et d’organisations apparentées. En outre, le 5 avril 2016, il a tenu une réunion avec des représentants de 14 de ces entités, afin de souligner l’importance de la sécurité routière dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030, qui a été l’occasion d’échanger sur les efforts déployés et les priorités arrêtées, et ceux qui pourraient l’être, par chaque organisme des Nations Unies et d’étudier les possibilités de collaboration, mais également de s’intéresser aux initiatives de sensibilisation, au renforcement des politiques internes de l’ONU en matière de sécurité routière ainsi qu’aux travaux visant à créer un fonds d’affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière.

3. Fonds d’affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière

1. Afin que l’Envoyé spécial soit à même de mener à bien l’une des plus importantes missions qui lui incombent, l’analyse et le descriptif des possibilités de création d’un fonds d’affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière ont été présentés, conformément à la demande formulée par les États Membres en février 2016. En application de la résolution 70/260 adoptée en avril 2016 par l’Assemblée générale des Nations Unies, la CEE a été priée par le Secrétaire général de l’ONU de diriger le processus d’analyse devant mener à la création du fonds d’affectation spéciale pour la sécurité routière. Avec l’appui et les conseils de l’Envoyé spécial, deux consultants à court terme ont mené des recherches sur le montant à allouer au financement du fonds d’affectation spéciale. Un projet de proposition a été élaboré concernant sa création et le processus consultatif relatif à cette proposition a été lancé lors de la Conférence mondiale sur le transport durable, tenue en novembre 2016 à Achgabat. La proposition sera actualisée dans les mois à venir sur la base des observations reçues des États Membres et des parties intéressées.

B. Activités de plaidoyer auprès des gouvernements, de la société civile   
et du secteur privé en faveur de la promotion de la sécurité routière, particulièrement dans les pays qui souffrent d’un nombre élevé   
de décès et de blessures dus aux accidents de la route

1. Plaidoyer auprès des gouvernements et d’autres parties prenantes en faveur   
d’un intérêt accru pour la sécurité routière

1. Ont participé aux réunions tenues par l’Envoyé spécial un nombre important de hauts responsables, issus pour la plupart de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire dont les chiffres en matière de sécurité routière laissaient à désirer. Au total, depuis sa prise de fonctions, l’Envoyé spécial a tenu des réunions avec des responsables et des parties intéressées dans **38 pays**. Il s’est rendu dans 9 pays d’Asie et d’Asie centrale, 5 pays d’Afrique, 12 pays d’Europe et d’Amérique du Nord et 12 pays d’Amérique latine et des Caraïbes. Les discussions tenues dans ce cadre ont permis d’examiner la situation de chaque pays en ce qui concerne la sécurité routière et de promouvoir l’adhésion aux conventions des Nations Unies intéressant la sécurité routière ainsi que leur mise en œuvre. L’Envoyé spécial continue d’aborder, dans ses réunions bilatérales, la question des conventions des Nations Unies intéressant la sécurité routière et celle de l’importance d’une gouvernance forte ; il incorpore des messages pertinents à cet égard dans les discours prononcés lors de conférences. Ces réunions ont donné lieu à des demandes d’appui technique de la part de pays comme la Colombie, l’Ouganda et le Myanmar.

2. Résolution de l’Assemblée générale des Nations Unies

1. À la suite de la conférence de haut niveau sur la sécurité routière qui s’est tenue en novembre 2015, l’Envoyé spécial, en collaboration avec la CEE, a fait des observations lors du processus de rédaction d’une résolution visant à faire avancer les efforts déployés dans le domaine de la sécurité routière afin d’atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Décennie d’action pour la sécurité routière et des objectifs de développement durable. Il a notamment proposé des dispositions relatives à l’éventuelle création d’un fonds d’affectation spéciale pour la sécurité routière ainsi qu’à l’importance pour les États Membres d’adhérer aux conventions des Nations Unies intéressant la sécurité routière. Le 15 avril 2016, l’Envoyé spécial a fait des observations à l’appui du projet de résolution A/70/L.44, intitulé « Amélioration de la sécurité routière mondiale », avant son adoption par l’Assemblée générale.

3. Prix de l’humanitaire de l’année décerné par l’United Nations Association of New York

1. L’Envoyé spécial et Mme Michelle Yeoh se sont tous deux vu décernés par l’United Nations Association of New York le prix de l’humanitaire de l’année, en reconnaissance de leurs travaux visant à promouvoir les objectifs de développement durable et de leur engagement en faveur de la stabilisation et de la réduction du nombre de décès dus aux accidents de la route partout dans le monde.

C. Participation à des conférences et réunions mondiales et régionales   
sur la sécurité routière

1. Deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière

1. L’Envoyé spécial a contribué à la deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière, tenue à Brasilia les 18 et 19 novembre 2015 et à laquelle ont participé environ 70 représentations d’États au niveau ministériel. Une déclaration a été adoptée en vue de réaffirmer la voie à suivre dans le cadre de la Décennie d’action des Nations Unies pour 2011-2020. La CEE et l’Envoyé spécial ont tenu un stand commun dans la zone d’exposition, afin de donner une visibilité à leurs activités et aux conventions des Nations Unies intéressant la sécurité routière. L’Envoyé spécial a pris part aux cérémonies d’ouverture, prononcé une déclaration liminaire et pris la parole dans le cadre des groupes de discussion de la conférence, ainsi que lors de manifestations parallèles, notamment lors de la séance consacrée aux conventions des Nations Unies intéressant la sécurité routière, organisée conjointement par la CEE et la France. À l’occasion de la Conférence mondiale, l’Envoyé spécial a rencontré la Présidente brésilienne et le Ministre des villes. Le Gouvernement brésilien a réaffirmé son souhait d’adhérer à l’Accord de 1958.

2. Habitat III et le Nouveau Programme pour les villes

1. Le Nouveau Programme pour les villes déploie une grande vision de la mobilité et du transport durables, qui place la sécurité routière au cœur de la planification urbaine et de la conception des infrastructures. Il met en valeur l’importance des campagnes d’information, prend particulièrement en compte les usagers de la route qui sont vulnérables tels que les enfants, les cyclistes et les piétons, et envisage un avenir où tous les enfants, où qu’ils habitent, pourront se rendre à l’école en toute sécurité. L’Envoyé spécial a manifesté au docteur Joan Clos son soutien au Nouveau Programme pour les villes. Son secrétariat a tenu une réunion avec ONU-Habitat à Nairobi pour étudier les possibilités de synergies et de projets communs afin de promouvoir la sécurité routière dans le cadre de la mobilité et des transports urbains.

3. Conférence mondiale sur le transport durable (Achgabat)

1. La Conférence mondiale sur le transport durable a été l’occasion de veiller à ce que la sécurité routière ne tombe pas dans l’oubli lors des débats consacrés aux questions plus vastes liées au développement. La sécurité routière doit faire partie intégrante des transports durables et être l’une des conditions fondamentales d’un environnement mondial durable. L’Envoyé spécial a mis l’accent sur la sécurité routière lors de la séance plénière du 26 novembre, mais aussi de la séance thématique intitulée « Global Vision Zero: Reaching a new era in road safety » (Objectif zéro accident grave à l’échelle mondiale : vers une nouvelle ère en matière de sécurité routière), de la manifestation parallèle consacrée aux conventions des Nations Unies intéressant la sécurité routière, et de la séance plénière du Sommet sur l’économie des transports. Il a aussi coorganisé une petite exposition avec le secrétariat de la CEE ; des publications pertinentes y ont été présentées et mises à la disposition des délégués. Le paragraphe 24 de la déclaration finale de la Conférence est consacré à la sécurité routière. Le rapport peut être consulté à l’adresse suivante : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/11987Ashgabatstatement.pdf.

4. Autres manifestations

1. L’Envoyé spécial a pris part à un grand nombre de réunions et de conférences dans le but d’appeler l’attention sur la sécurité routière, y compris lors de manifestations dans lesquelles cette question n’était pas traitée auparavant :

* Forum économique mondial : participation à une manifestation parallèle sur l’importance, du point de vue de la sécurité routière, des systèmes de transport intelligents ;
* Session de 2016 du Comité des transports intérieurs de la CEE, dont le débat de politique générale était consacré au thème suivant : « L’innovation au service de la viabilité des transports intérieurs, en particulier dans le domaine des technologies de l’information et de la communication » ;
* Groupes de travail du Comité des transports intérieurs : Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15), et Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) ;
* Organisation mondiale de la Santé : réunion de haut niveau entre parties prenantes pour élaborer des stratégies afin de réaliser les objectifs de développement durable ;
* UIT-CEE : manifestation consacrée à la voiture totalement connectée à l’occasion du Salon de l’automobile de Genève ;
* Réunions du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière ;
* Rencontre avec S. S. le pape François, afin de mettre en avant l’importance mondiale de la sécurité routière ;
* Signature de l’engagement « Vision zéro » pour la sécurité routière avec le Haut‑Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ;
* Contribution à l’élaboration d’une résolution sur la sécurité routière, adoptée par les dirigeants et ministres au seizième Sommet de la francophonie, qui s’est tenu à Madagascar ;
* Collaboration avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme en vue de faire progresser le programme en matière de sécurité routière dans le cadre des droits de l’homme ;
* Contribution à une manifestation tenue au Conseil municipal de Turin en l’honneur de la Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route, en présence du maire de la ville ;
* Contribution au groupe de travail de la sécurité routière du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, afin de promouvoir des pratiques plus durables en matière de sécurité routière dans le cadre des opérations de l’ONU.

D. Activités de plaidoyer en faveur de l’adhésion aux instruments   
des Nations Unies intéressant la sécurité routière et d’une mise   
en œuvre plus efficace de ceux-ci

1. Cet objectif a été traité lors de réunions qu’a tenues l’Envoyé spécial avec des représentants d’administrations, d’organisations internationales, d’entités du système des Nations Unies et d’organisations de la société civile dans les pays où il s’est rendu en sa capacité d’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière, comme cela a été souligné plus haut. À cette fin, en prévision de chaque mission, le secrétariat de la CEE prépare un dossier d’information où figurent le profil du pays en ce qui concerne la sécurité routière, les principaux instruments juridiques y relatifs, des orientations politiques ciblées et d’autres données utiles à l’Envoyé spécial dans le cadre de ses réunions avec les représentants officiels.

1. Promotion des conventions des Nations Unies intéressant la sécurité routière

1. L’Envoyé spécial a publié des brochures dans lesquelles figure un résumé portant sur six des 58 instruments juridiques des Nations Unies liés aux transports, l’accent étant mis sur l’amélioration de la sécurité routière. Ces brochures donnent une vue d’ensemble des six conventions fondamentales des Nations Unies intéressant la sécurité routière, du statut de chaque État membre en ce qui concerne l’adhésion à ces instruments, et des mesures à prendre pour y adhérer. L’Envoyé spécial a également publié un court dépliant mettant en avant l’importance de la sécurité routière et son aspect transversal, ainsi que le rôle des instruments juridiques des Nations Unies, en ce qui concerne la réalisation des principales cibles associées aux objectifs de développement durable. Les documents susmentionnés ont été distribués et utilisés à l’occasion de réunions partout dans le monde.

2. Initiatives de renforcement des capacités

1. L’Envoyé spécial a organisé, et continuera d’organiser, des ateliers de renforcement des capacités à l’intention de responsables officiels et des études de performance en matière de sécurité routière, afin de hâter la réalisation de cet objectif. On peut notamment citer les activités suivantes :

* Atelier sur la sécurité routière, dans la continuité de la session de 2016 du Comité des transports intérieurs : pour contribuer au renforcement des capacités des responsables gouvernementaux, et à l’occasion de la soixante-dix-huitième session du Comité des transports intérieurs de la CEE, l’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière a tenu, au Palais des Nations, à Genève, un atelier sur les pratiques optimales et les principaux partenariats en matière de sécurité routière*.* L’atelier a été organisé en partenariat avec le Comité des transports intérieurs et le projet EuroMed de transport routier, ferroviaire et urbain (EuroMed RRU), financé par l’UE ; y ont participé des représentants et dirigeants de la Tunisie, du Kenya, de la Jordanie, de l’Ouganda, de l’Union européenne et de la Grèce ;
* Les préparatifs sont en cours pour la prochaine manifestation en matière de renforcement des capacités, à savoir l’atelier régional sur la sécurité routière pour l’Afrique anglophone, qui aura lieu à Nairobi en étroite collaboration avec la Commission économique pour l’Afrique (CEA), le Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne de la Banque mondiale et la Kenyan National Transport Safety Authority ;
* Il est prévu de tenir en 2017 un atelier régional sur la sécurité routière pour l’Amérique latine, en partenariat avec la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Cette série d’ateliers portera sur les instruments juridiques des Nations Unies, les questions liées à la gestion des données, ainsi que la sécurité dans le cadre de la mobilité et des transports urbains ; elle servira d’espace d’échange pour les parties intéressées ;
* Avec l’appui de l’Envoyé spécial, deux études de performance en matière de sécurité routière seront réalisées en Afrique, en collaboration avec la CEA et la CEE. Ces travaux seront entrepris en synergie avec les études de performance qui sont en cours et dans le cadre du projet financé par le Compte de l’ONU pour le développement et dirigé par la CEE en collaboration avec la CEPALC et la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP). Dans les études de performance en matière de sécurité routière réalisées par l’ONU, une attention particulière est accordée à la gouvernance réglementaire dans le domaine de la sécurité routière et la première étape consiste à évaluer les besoins du pays concerné.

III. Examen par le Comité

1. L’Envoyé spécial est parvenu à accroître la visibilité de la sécurité routière et des instruments juridiques des Nations Unies qui s’y rapportent ; il a, en outre, motivé les États à s’intéresser davantage à la question de la sécurité routière, comme en attestent les demandes d’appui technique reçues des États Membres. De plus, les travaux de l’Envoyé spécial ont favorisé un rapprochement avec les commissions régionales dans ce domaine et ont montré aux organismes des Nations Unies qu’il était urgent de prendre en compte la sécurité routière, au niveau interne, dans le cadre de leurs opérations. L’Envoyé spécial s’emploie à établir des liens plus étroits avec les partenaires et les États Membres et à mettre en œuvre des initiatives capitales à long terme, notamment en étudiant la possibilité de créer un fonds d’affectation spéciale pour la sécurité routière, en procédant à des études de performance en matière de sécurité routière dans des pays en développement, en menant des activités de renforcement des capacités au bénéfice des États Membres qui en ont très fortement besoin et en continuant d’œuvrer pour que la sécurité routière joue un plus grand rôle dans l’action mondiale en faveur du développement.
2. Le Comité est invité **à prendre acte** du présent rapport et, attendu que le mandat de l’Envoyé spécial vient à échéance le 31 mars 2017, **à** **approuver** la prorogation dudit mandat afin que les importants travaux réalisés par l’Envoyé spécial puissent se poursuivre en bénéficiant de la dynamique imprimée à ce jour, dans le but d’améliorer la sécurité routière.